

Bruxelles, le 13 mai 2025
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2025/0098(NLE)**

**8258/25
ADD 1**

**AELE 35
MI 246
FL 17
ISL 17
N 19
EMPL 147
SOC 232**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: Projet de DÉCISION DU COMITÉ MIXTE DE L'EEE modifiant le protocole
31 de l'accord EEE concernant la coopération dans des secteurs
particuliers en dehors des quatre libertés

PROJET DE
DÉCISION N° .../2025 DU COMITÉ MIXTE DE L'EEE

du ...

**modifiant le protocole 31 de l'accord EEE
concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés**

LE COMITÉ MIXTE DE L'EEE,

vu l'accord sur l'Espace économique européen (ci-après dénommé "accord EEE"), et notamment ses articles 86 et 98,

considérant ce qui suit:

- (1) Il convient de poursuivre la coopération entre les parties contractantes à l'accord EEE en ce qui concerne les actions de l'Union financées par le budget général de l'Union relatives à la libre circulation des travailleurs, à la coordination des régimes de sécurité sociale et aux actions en faveur des migrants, y compris des migrants des pays tiers.
- (2) Il convient dès lors de modifier le protocole 31 de l'accord EEE afin que cette coopération étendue puisse avoir lieu à partir du 1^{er} janvier 2025,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

À l'article 5, paragraphes 5 et 14, du protocole 31 de l'accord EEE, les termes " exercices 2021, 2022, 2023 et 2024" sont remplacés par les termes " exercices 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025".

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant la dernière notification prévue à l'article 103, paragraphe 1, de l'accord EEE*.

Elle est applicable à partir du 1^{er} janvier 2025.

* [Pas de procédures constitutionnelles signalées.] [Procédures constitutionnelles signalées.]

Article 3

La présente décision est publiée dans la partie EEE et dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

Par le Comité mixte de l'EEE

Le président/La présidente

Les secrétaires

du Comité mixte de l'EEE
